

I – Rappels

A – Le projet initial :

Cf. Plans et note de PU (annexes 1, 2 et 3).

B - Remarques des riverains :

Un certain nombre de riverains s'opposent au projet tel que proposé par la commune lors de l'enquête publique de 2014. Une partie de ceux-ci s'oppose à l'abattage des bouleaux ; une autre accepterait cet abattage si les arbres sont replantés en trottoirs.

D'autres riverains, dont certains sont allergiques aux bouleaux, souhaitent leur abattage et soutiennent le projet proposé par la commune.

C - Remarques de la commission de concertation du 16/12/2014 (annexe 4) :

La commission reporte son avis.

Elle souhaite que le dossier soit complété en ce qui concerne les impétrants et demande une proposition graphique d'augmentation du nombre d'arbre et la plantation de bouleaux.

II – Les impétrants

A – Position des impétrants (cf. annexes 5, 6, 7 et 8)

A la demande de la commune de Forest, des fouilles ont été réalisées par Sibelga. Il en ressort que la plupart des impétrants sont actuellement situés en trottoirs.

Il semble techniquement et financièrement peu raisonnable de demander de déplacer l'ensemble de ces impétrants en zone de stationnement ou en voirie afin de pouvoir planter des bouleaux en zone de trottoirs. En effet la commune doit pouvoir garantir un accès permanent à la prison de Forest (ce qui ne serait pas possible si une intervention devait se faire en voirie). Une pose en stationnement n'est également pas envisageable car cela positionnerait les chambres de visite et les bouches à clefs sous les véhicules ce qui compromet toute intervention urgente.

B – Renouvellement des impétrants (cf. annexes 9 et 10)

1 – Vivaqua :

La présence de racines dans l'égout principal, met en péril sa structure même, celui-ci devra faire l'objet d'une rénovation par chemisage après enlèvement des racines.

Près de 80% des branchements particuliers présentent des défauts (branchements totalement obstrués par les racines ou déboîtés). Un remplacement complet en tranchée ouverte s'impose.

2 – Sibelga :

Afin d'éviter des déclenchements (pannes) du réseau, une boucle de haute tension doit être remplacée à court terme. Il est à noter qu'actuellement ces interruptions impactent notamment la prison de Saint-Gilles et de Forest.

L'inclinaison des arbres de la rue Berkendael présente un obstacle à l'exécution de travaux dans cette rue.

Sibelga doit impérativement travailler en 2016.

III – Les arbres

A – Les arbres existants

Comme précisé dans la note de permis d'urbanisme :

Les arbres de la rue Berkendael sont relativement sains.

Cependant ils sont positionnés relativement près des impétrants (41 %) ce qui peut constituer un danger.

Plus de la moitié des arbres penchent, vers l'axe de la voirie. Si cela ne constitue pas un danger immédiat, cela peut l'être si une tranchée d'impétrant est exécutée.

Près de 25 % des arbres soulèvent les trottoirs. Cela signifie qu'il faudrait sectionner leurs racines pour refaire ces trottoirs. Une grande partie de ces arbres risquent soit de dépérir, soit de tomber.

Ils sont également positionnés relativement près des façades, ce qui engendre un obstacle au cheminement des piétons.

Lorsque l'on croise les données, on s'aperçoit que seulement 14 arbres sur les 54 ne répondent pas à l'un des critères (problématiques) suivants :

- *Etat de développement 'Mort' ou 'Manquant'*
- *Circonférence inférieur à 25 cm*
- *Impétrant à moins d'1,20 m*
- *75 à 100 % des branches charpentières sectionnées*
- *Trottoirs soulevés 'moyen' à 'élevé'*
- *Indice de dangerosité 'Mauvais' à 'Très mauvais'*
- *Etat phytosanitaire général 'Mauvais' à 'Très mauvais'*

De plus le double alignement d'arbre (en trottoir et en stationnement) est déstructurant pour la rue, un Betula et un Prunus pouvant se retrouver à moins de 3 mètres de distance.

Il est également important de noter que le Betula pendula (39 arbres sur 54) est un arbre très allergène durant les mois de mars et avril.

Suite à un contrôle visuel des arbres effectué cet été 2016, il s'avère que 3 arbres devront être abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.

B – Les différences entre tronçons de la rue Berkendael :

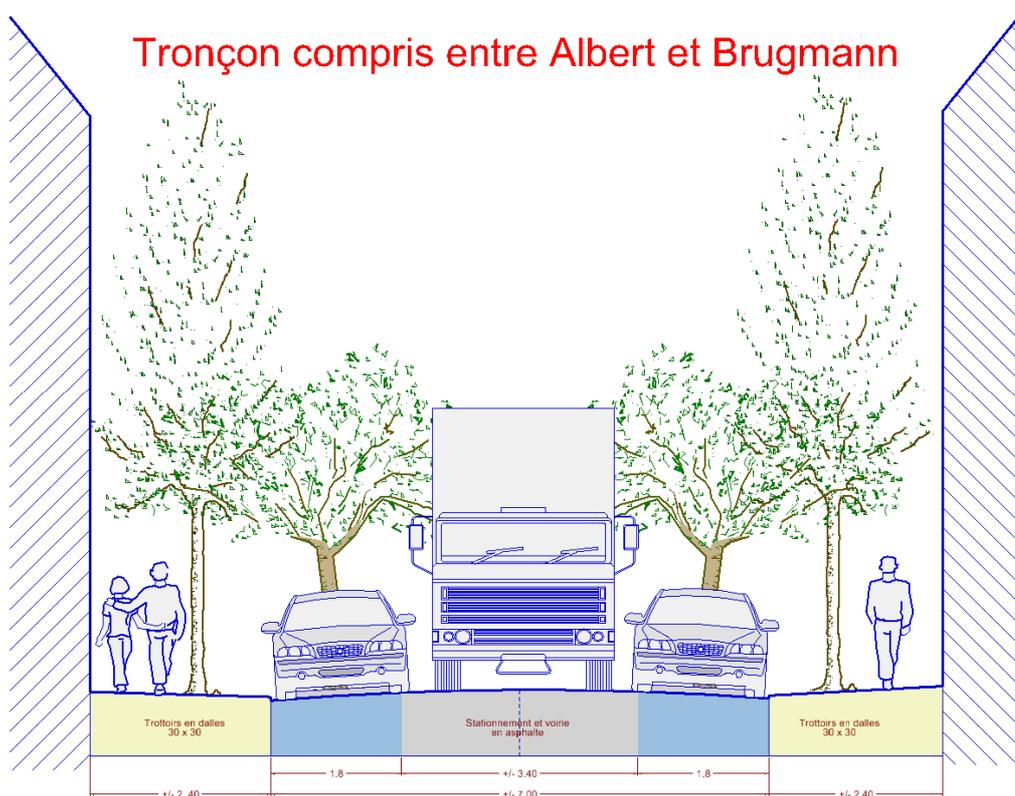
- Les types d'arbres :

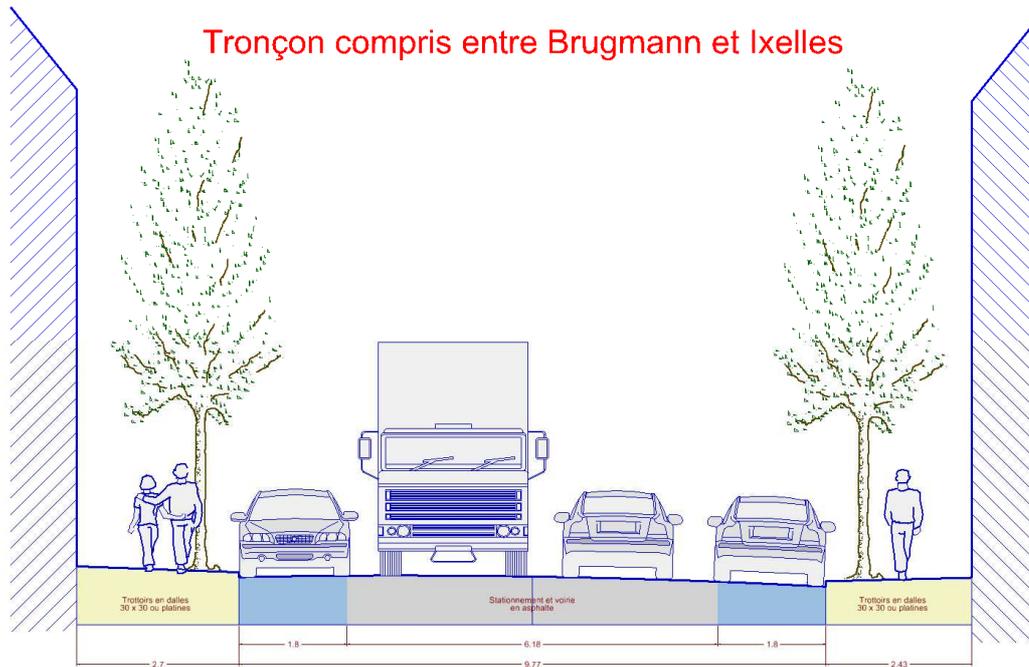
La partie forestoise a été plantée avec des arbres issus de semis provenant du cimetière de Forest. Cela signifie que ce sont de jeunes arbres qui ne sont pas réguliers et qui ont poussé spontanément.

Les arbres ixellois sont des arbres de pépinière. Cela signifie qu'ils sont issus d'une sélection effectuée par le pépiniériste afin que ceux-ci correspondent le plus possible aux critères recherchés (bonne résistance, troncs droits etc...). Notons également qu'ils sont très proches génétiquement, puisque les arbres de pépinière sont bouturés.

Enfin, Ixelles a taillé régulièrement ses arbres. Ils sont donc moins larges que ceux étant situés à Forest. A noter que le bouleau n'est pas un arbre que l'on taille habituellement.

- Les profils de voirie :





	Largeur entre façades	Largeur entre bouleaux
Tronçon compris entre Albert et Brugmann	+/- 11,80 m	+/- 8,60 m
Tronçon compris entre Brugmann et la rue Franz Merjay	+/- 14,80 m	+/- 11,50 m
Tronçon compris entre la rue Franz Merjay et la place Georges Brugmann	+/- 14,60 m	+/- 11,10

Les arbres de la rue Berkendael situés après l'avenue Brugmann (vers Ixelles) sont plus espacés. Ils sont donc plus ensoleillés et ont donc moins besoin de rechercher la lumière (en poussant vers l'axe de la voirie). Une éventuelle taille de leurs racines poserait donc moins de problème de stabilité que pour les arbres situés entre Albert et Brugmann.

IV – Nouvelle proposition (cf. annexe 11)

Etant donné les contraintes liées au renouvellement de certains impétrants (haute tension et assainissement principalement), l'abattage des bouleaux est inévitable

La position des impétrants et les problèmes de sécurité au niveau des institutions présentes dans la rue (nécessité de leur garantir un accès permanent), oblige le placement de ces impétrants en trottoirs et empêchent donc une replantation sur ces mêmes trottoirs.

La faible largeur des trottoirs exclut l'utilisation de bacs à arbres (jardinières). De plus, le bouleau a peu de chance de survivre dans un tel environnement.

De ces faits, nous proposons d'adapter le projet initial en rencontrant la demande de la commission de concertation, à savoir :

- De replanter plus d'arbres.
- De choisir des bouleaux (même si nous ne sommes pas convaincus par cette essence : les racines sont traçantes et s'infiltrent dans les canalisations et c'est une essence allergisante).

Sur cette base, notre proposition d'aménagement tente également, autant que possible, de maintenir le plus de places de stationnement.

Le tableau ci-dessous décompte le nombre de places de stationnement et le nombre d'arbres :

		Réaménagement de la rue Berkendael			Solde : Proposition 2016 / Demande de PU 2014	Solde : Proposition 2016 / Situation existante
		Situation existante	Demande de PU 2014	Proposition Aout 2016		
Places de stationnement		65	61	58	-3	-7
Arbres	Betula pendula Bouleaux	39	0	0	+ 8	-20 *
	Prunus cerasifera 'nigra' Prunier-cerise	12	0	0		
	Proposition Quercus robur 'Fastigiata Koster' Chêne pédonculé fastigié	-	23	0		
	Proposition Betula pendula 'Zwitsers Glorie'	-	-	31		

* Dont 12 pruniers-cerises situés en zones de stationnement

V – Essences de replantation envisagée (cf. annexe 12)

La plupart des riverains sont attachés aux bouleaux mais certains semblent affectés par des allergies.

Si la commission impose une replantation de bouleau, nous proposons la plantation du ***Betula pendula 'zwiters Glorie'***. C'est arbre est issu d'une sélection réalisée par des pépiniéristes hollandais, et a la particularité de pousser rapidement, de rester droit (ce qui évitera les problèmes que nous avons actuellement), et d'avoir un port pyramidal relativement fastigié (il ne sera donc pas gêné par la circulation). En outre il a la particularité, selon les pépiniéristes de ne pas être allergisant (information que nous n'avons pu confirmer via la littérature concernée).

La reprise du bouleau pouvant être délicate, nous préconisons de ne pas planter des sujets trop âgés : nous planterions des 20-25 (circonférence du tronc à 1,50 m de hauteur) ce qui correspond approximativement à des arbres de 6 m de hauteur.